



COMPTES RENDUS

ACTIVITES DES COMMISSIONS

SAISON 2024/2025



Commission des Compétitions Séniors

Le Président de la Commission, Michel PINGUET

Pour commencer, je voudrais remercier M. Bernard MAY, ancien Président de la Commission des Compétitions Seniors, pour le travail accompli depuis plus de 15 ans, son engagement, sa rigueur et son esprit d'équipe ont permis aux membres de pouvoir travailler sereinement.

La commission s'est réunie à 42 reprises, l'ensemble des décisions a été traité de manière collégiale tout en prêtant attention à nos clubs.

Globalement, la saison 2024/2025 du championnat masculin s'est déroulée dans de bonnes conditions avec simplement le report d'une seule journée, celle du 24 novembre 2024, à laquelle se sont ajoutés, à la mi-saison, 24 matchs remis en raison de la météo.

Il est à remarquer que certains clubs ont éprouvé des difficultés à terminer la saison, le plus souvent par un manque d'effectifs. Nous déplorons "le forfait général" de 4 équipes principalement en D4 et celle de Fourchambault 2 en D2 à la suite du forfait général de leur équipe 1 de Ligue. A noter que, suite aux non-engagements de plusieurs équipes et au respect du règlement en vigueur, nous avons été obligés de passer de 12 à 10 équipes par poule en Départemental 3 ce qui entraîne la programmation de 18 journées de championnat sur le calendrier au lieu de 22.

A la demande de certains clubs, nous avons créé un critérium à huit en Départemental 4 avec seulement 5 équipes. Cette compétition sera renouvelée pour la saison 2025/2026 si le nombre d'équipes inscrites est suffisant.

Pour le critérium féminin, nous avons reconduit la même formule de championnat que la saison précédente en accord avec les équipes inscrites. La commission a établi le calendrier 2024-2025 en tenant compte des congés scolaires ce qui a été très apprécié. Nous déplorons, pour cette saison, surtout après la trêve hivernale, un grand nombre de reports de match qui a conduit à refuser toute demande sans motif valable après le 3 mars 2025 pour permettre de respecter le calendrier de ce critérium.

En ce qui concerne les finales disputées le week-end des 14 et 15 juin 2025, nous avons assisté à une magnifique fête du football avec, pour la deuxième année consécutive, la finale du Conseil Départemental en semi-nocturne. Il est à signaler que le comportement de certains individus autour de la main courante

est inacceptable et intolérable, que l'utilisation d'engins pyrotechniques, lors des rencontres, est strictement interdite.

Un grand merci aux clubs de NEVERS-CHALLUY-SERMOISE et FC DECIZE pour leur accueil et la parfaite organisation.

La commission adresse ses félicitations à l'équipe de COULANGES pour son parcours en Coupe de France.

Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement les membres de la commission et nos deux secrétaires, Cécile et Anaïs, pour leur excellent travail tout au long de cette saison.

*Le Président de la Commission des Compétitions Séniors
Michel PINGUET*



Commission de Discipline

Le Président de la Commission, Alain ALDAX

La Commission s'est réunie 36 fois et a traité 164 dossiers. Au titre des sanctions administratives : 1910 avertissements et 149 cartons rouges ont été donnés aux joueurs et dirigeants coupables d'infractions.

A titre de comparaison, lors de la saison passée, nous avions eu 163 dossiers à traiter, 1726 avertissements et 156 cartons rouges distribués. Augmentation des avertissements due à la présence d'officiels en Départemental 4 mais aussi, malheureusement, à une augmentation des comportements répréhensibles, une lueur d'espoir cependant, c'est la petite diminution de cartons rouges. Acceptons-en l'augure.

Nous pensons que les clubs ont un gros travail à faire sur leurs licenciés car un grand nombre de sanctions sont consécutives à des paroles, insultes ou menaces verbales qui sont quand même facilement évitables. Le joueur se fait peut-être « plaisir » en insultant l'arbitre mais ce n'est pas sans conséquence pour lui et pour son club.

Nous constatons également de plus en plus de dossiers qui concernent les catégories U18 et U15. Cela est inquiétant et les éducateurs de ces catégories ont un rôle important à jouer afin d'inverser cette tendance. Un entraîneur sur le banc de touche qui critique, crie, conteste après l'arbitre, les joueurs adverses et l'entraîneur verra forcément son comportement imité et amplifié par ses joueurs. N'oublions pas que ce sont des jeunes arbitres débutants qui officient alors aidez-les en ayant un comportement adapté.

Toujours dans les catégories jeunes que dire de ces matchs arrêtés, dont nous avons la primeur, par la faute de la bêtise et l'irresponsabilité de certains parents. Les clubs doivent veiller à ce début de dérive et rencontrer les parents pour alerter et prévenir.

D'autre part nous voyons régulièrement passer en Commission des récidivistes qui changent de clubs mais qui ne changent pas de comportements. Ces joueurs vous coûtent cher en amendes donc ne serait-il pas préférable de les laisser en dehors de vos clubs ?

D'autre part, de plus en plus de joueurs ou dirigeants ne se déplacent plus pour les auditions en invoquant diverses excuses, voire sans même prévenir et on constate également, pour les rapports demandés, que c'est souvent le Secrétaire du club qui fait les rapports pour toutes les personnes incriminées en changeant seulement quelques mots ou phrases d'un rapport à l'autre.

Difficile donc pour la Commission de se faire une idée précise sur le dossier qu'elle a à traiter.

Nous appelons également les clubs à mettre en garde leurs licenciés sur les sanctions concernant les infractions envers les arbitres qui ont été sérieusement aggravées voire même doublées pour tout ce qui est voies de faits.

Des rappels :

- tout joueur faisant l'objet d'une exclusion ou d'un rapport d'un arbitre doit faire parvenir à la Commission un courrier sur les faits qui lui sont reprochés.
- certains arbitres n'envoient pas leurs rapports dans les délais et les secrétaires perdent leurs temps à les réclamer plusieurs fois avec des réceptions quelques fois le jeudi !
- Pour les arbitres : il existe des rapports types qui ont été établis en liaison avec la CDA et qui permettent d'avoir des informations essentielles pour traiter les dossiers. Il serait bien qu'ils soient utilisés.

La Commission remercie Cécile et Anaïs pour la préparation des dossiers et PV ce qui nous facilite énormément la tâche.

Un grand merci également à Mmes BOITIER, COUTURIER, ROPERTO et MM. BERQUIER, CANU, FRANCE PIBOIN, membres de la Commission pour leurs disponibilités, l'aide apportée et leurs visions des choses sur les dossiers traités. En effet, chaque dossier entraîne des discussions ce qui permet d'essayer d'avoir le meilleur jugement possible même si nous savons que les rapports dont nous disposons et les auditions que nous faisons ne sont pas toujours le parfait reflet des incidents.

Un grand merci à Patrick DUFLOUX qui a la difficile tâche d'instruire les dossiers lourds de notre commission.

Cette saison 2024/2025 est terminée et le souhait de la Commission pour la saison 2025/2026 serait de voir sur et autour des terrains régner le respect et l'esprit sportif. Des valeurs malheureusement qui ont tendance à s'étioler, certainement le reflet de notre société où intolérance et agressivité prennent le pas sur le savoir vivre.

Le Président de la Commission de Discipline
Alain ALDAX



Commission Statuts et Règlements

Le Président de la Commission, Joseph BERFORINI

Cette commission a compétence pour recevoir, étudier et traiter tout dossier, si nécessaire dans son intégralité dans différents chapitres relatifs, entre autres, aux règlements généraux. Elle siège régulièrement, tout au long de la saison.

Toutes les décisions rendues font l'objet de procès-verbaux qui sont publiés sur le site du District. Elles sont passibles de recours devant la commission d'appel départementale et régionale.

Sauf pour les Coupes Départementales dont l'éventuel appel reste au niveau départemental.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE SUR TABLETTE (FMI)

La gestion de la tablette est devenue d'usage courant pour les clubs pour les différentes compétitions départementales toutes catégories confondues.

Les échecs constatés sont encore et toujours dus principalement au non-respect des procédures établies au niveau national.

- D'avant match.
- Synchronisation, récupération et préparation non faites en amont du jour et heure de la rencontre.
- Code oublié ou erroné de l'Identifiant club par l'Utilisateur responsable habilité à ouvrir l'application.
- Mauvaises manœuvres d'approche, manque de patience.
- Négligences de mise à disposition du Constat d'Echec (club recevant).

Pour comprendre, analyser un échec, la Commission statue au vu des explications écrites sur le document Constat d'Echec.

La Commission demande au secrétariat gestionnaire l'extraction dans Foot 2000 du LOG correspondant au match. Sur ce LOG apparaissent les différentes opérations faites par les deux équipes concernées dans la préparation du match. Ainsi il est facile de faire des recoupements avec le constat d'échec.

Trop souvent ce document, obligatoire en cas de non-réalisation de la F.M.I., est manquant, mal rédigé, non signé par les trois parties concernées, non concordant dans les explications des trois parties.

D'où des amendes forfaitaires au vu du Constat non concordant avec le LOG et non convainquant de la rencontre.

Cette saison 2024/2025 une centaine d'échecs ont été constatés :

- | | |
|----------------------------------|--|
| • 3 échecs en D1 Sport Comm | • 4 échecs en D2 |
| • 5 échecs en D3 | • 5 échecs en D4 |
| • 16 échecs en U18 | • 12 échecs en U15 |
| • 46 échecs en U13 | • 5 échecs en U12 15F |
| • 10 échecs en Critérium Féminin | • 1 échec en Coupe Conseil Départemental |
| • 1 échec en Coupe U18 | • 1 échec en Coupe U15 |

Absence DOCUMENTS • 1 Rencontre perdue par pénalité

Absence TABLETTE • 1 Rencontre perdue par pénalité

Amendes administratives • 63 Amendes ont été infligées

Absence constatée de Délégué, de Dirigeant, d'Éducateur majeur ?

STATUTS ET REGLEMENTS

La Commission est à l'écoute des problèmes spécifiques d'application des règlements dans des situations que les textes ne précisent pas toujours.

Les courriers électroniques permettent à toutes les personnes accréditées d'interroger la Commission sur des questions des règlements de base.

Quelques chiffres : dossiers étudiés pour la saison 2024/2025

RÉSERVES – RÉCLAMATION – ÉVOCATION

SENIORS :

- 1 Evocation -fraude sur identité avérée – mise hors compétition du club concerné
- 2 Evocations fondées / 2 pénalités
- 1 Evocation non fondée
- 11 Réserves d'avant match / 2 réserves fondées / 9 non fondées
- 2 Réclamations d'après match / 2 non fondées
- 3 Match arrêtés - Effectif minimum en cours de match / 3 Pénalités
- 1 Forfait général appliqué réglementairement
- 3 Matchs perdus après contrôle FMI en Coupe de l'Amitié

FEMININES : • 1 Match arrêté – à rejouer

JEUNES : • 3 Évocations fondées / 3 pénalités

- 2 Évocations non fondées
- 1 Réserve d'avant match fondée / pénalités
- 2 Réclamations d'après match / 2 fondées / 2 pénalités
- 1 Match arrêté - à rejouer
- 2 Forfaits équipe non présente / 2 pénalités

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

SENIORS : • 27 Réserves d'avant match

- 3 Réclamations d'après match

FEMININES • 1 Réclamation d'après match

JEUNES • 2 Réserves d'avant match

OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES

En concertation avec l'équipe Technique, vérification des obligations des licenciés et d'équipes de jeunes.

Deux étapes immuables : la première début novembre pour signaler les clubs en infraction au niveau des équipes et au niveau du nombre minimum de jeunes licenciés.

La deuxième, en fin de saison, avec examen définitif de la situation des clubs. Le nombre de licenciés est comptabilisé à la date du 1^{er} Mars de la saison en cours.

Pour la saison 2024/2025 :

D1 Sport Comm : 1 club en 1^{ère} année d'infraction

D2 : 1 club en 2^{ème} année d'infraction - application des dispositions financières et sportives.

D2 : 2 clubs en 1^{ère} année d'infraction – application des dispositions financières.

OBLIGATIONS D'EDUCATEUR

En concertation avec l'équipe Technique.

Elle comprend :

- L'étude d'agrément des éducateurs en charge d'équipe disputant le Championnat Départemental 1, conformément à l'annuaire du District portant sur les obligations d'encadrement.

- Les demandes de dérogations prévues

- Le contrôle de la présence de l'éducateur déclaré sur la FMI

A chaque manquement sans justificatif lors d'une journée, les fautifs ont été sanctionnés d'une amende forfaitaire.

Pour la saison 2024/2025 : 1 club a été pénalisé par manque d'Éducateur diplômé.

REMERCIEMENTS

- Remerciements à Christian, Gilles, Pierre et Thierry, membres assidus de la Commission pour leur disponibilité et le sérieux apporté dans leur engagement dans le respect des règlements en vigueur.

- Remerciements également à Cécile et Anaïs, secrétaires du District, pour l'accomplissement du travail important que représente la préparation des dossiers.

Le Président de la Commission des Statuts et Règlements

Joseph BERFORINI



Commission de l'Arbitrage

Le Président de la Commission, Dominique ATERO

Avec 2 nouvelles sessions FIA organisées en 2024/2025, le nombre d'arbitres en activité a désormais dépassé la centaine. Ce qui nous a permis de couvrir toutes les divisions seniors du district, en plus des arbitres assistants désignés sur les matchs régionaux chaque week-end (entre 12 et 16). Pourvu que ça dure !

Nos cours d'arbitres en activité "se portent bien", avec toujours une grande affluence chaque premier vendredi du mois.

Les désignateurs CDA ont été, cette année, confrontés à une équation quasiment impossible à résoudre : pas assez de matchs pour le nombre d'arbitres à désigner ! La décision du Comité de Direction de désigner 3 arbitres sur la D1, fortement approuvée par une grande majorité de clubs d'ailleurs, conjuguée au travail de nos désignateurs, a finalement permis de ne léser aucun club vis-à-vis du statut de l'arbitrage.

Les indisponibilités en forte progression après la trêve, tardives pour beaucoup, et compliquant donc d'autant plus ce travail, ont incité la CDA à mettre en place un barème de sanctions éventuelles pour les récalcitrants.

A des fins de classements, toujours des observations pour nos arbitres. Le volume de ces dernières étant

cependant élevé, nous avons à nouveau fait appel aux arbitres D1 volontaires pour en effectuer et terminer ainsi dans les temps. Un grand remerciement à ces derniers !

En catégorie jeunes arbitres de district, le double statut arbitre / joueur de certains ne simplifie pas la tâche de leur désignateur, mais néanmoins, une satisfaction en général.

Un petit mot pour les arbitres régionaux de notre département qui ont fait une saison honorable avec le maintien de tous à ce niveau.

Grande satisfaction pour notre CDA qui a réussi, cette saison, avec l'aide précieuse de notre formateur, à présenter 3 candidats à l'examen théorique pour accéder au niveau régional, et TOUS reçus !!

"Cerise sur le gâteau" : 4 jeunes arbitres ont postulé pour l'entrée au lycée sport études arbitrage FOURIER à Auxerre. Ce lycée qui proposait 5 places pour la région Bourgogne (un établissement semblable existe à Besançon pour La Franche Comté), a sélectionné nos 4 jeunes Nivernais !! A eux de jouer maintenant !

Je remercie tous les membres CDA, et en particulier Robert et Gérard, qui ont fait un travail titanique cette saison pour les désignations. Remerciements à tous ceux qui ont, de près ou de loin, participé au bon fonctionnement de notre commission.

Merci encore, et toujours, à Cécile et Anaïs, sans qui notre tâche serait beaucoup plus compliquée.

Le Président de la Commission des Arbitres
Dominique ATERO



Commission des Terrains et Infrastructures Sportives

Le Président de la Commission, Lionel ERAY

Les contrôles décennaux des installations sportives de football se poursuivent régulièrement.

Nous pouvons faire un constat :

- Les buts sont plus ou moins en règle.
- Les buts mobiles ne sont toujours pas attachés.
- Le règlement pour les bancs de touche est d'un mètre sur les côtés ainsi que derrière, c'est un minimum par rapport à la main courante (voir photos ci-dessous).
- Les pelouses ne sont pas entretenues.



Pour les dossiers FAFA, nous allons procéder de la manière suivante :

- Club / Mairie / District / LBFC

Le Président de la Commission des Terrains et Infrastructures Sportives
Lionel ERAY



Commission d'Appel

Le Président de la Commission, Patrick PONSONNAILLE

La Commission Départementale d'Appel ne s'est réunie que trois fois durant la dernière saison (*) :

- 1 appel règlementaire infirmant les décisions de première instance au vu des interprétations contradictoires des règlements.
- 1 appel disciplinaire reprenant un dossier de la saison précédente amenant la commission à minorer les sanctions, afin d'inciter toutes les parties concernées à participer à la manifestation de la vérité, et ce, à chaque sollicitation des Commissions concernées, les parties absentes du débat favorisant, à leurs dépens, les propos des parties présentes lors des différentes auditions.
- 1 appel disciplinaire confirmant les décisions de première instance.

La commission note la baisse significative de procédures d'Appel (12 la saison précédente pour 10 dossiers), mais regrette, tout comme à l'issue de la saison précédente, les absences de parties prenantes dans les dossiers disciplinaires, empêchant de façon récurrente les débats contradictoires, seuls moyens de s'approcher de la manifestation de la vérité.

A noter, que, comme la saison précédente, aucune décision de la Commission départementale d'Appel n'a fait l'objet d'un recours auprès de juridictions supérieures (Ligue, CNOSF).

(*) Un appel a été retiré

Le Président de la Commission d'Appel
Patrick PONSONNAILLE



Commission Statut de l'Arbitrage

Le Président de la Commission, Dominique ATERO

La Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage a pour mission de statuer pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions de district.

- Elle statue sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club.
- Elle vérifie si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club.
- Elle apprécie la situation des clubs au regard du présent Statut et leur inflige, le cas échéant, les sanctions prévues aux articles 46 et 47.

Cette commission se réunit à 3 reprises chaque saison, et pour cette saison 2024/2025 :

- ✓ le 14 septembre 2024 : 3 clubs de D1, 6 clubs de D2 et 12 clubs de D3 étaient en infraction, soit 21 clubs au total
- ✓ le 15 février 2025 : 3 clubs de D1, 4 clubs de D2 et 9 clubs de D3 étaient en infraction, soit 16 clubs au total
- ✓ le 18 juin 2025 : les mêmes 16 clubs qu'en février 2025 étaient en infraction.

*Le Président de la Commission Statut de l'Arbitrage
Dominique ATERO*